Un territoire en mouvement
2010-2025 bilan à 10 ans

Synthèse



www.parc-cotentin-bessin.fr - 02 33 71 61 90

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

« De 1991 à aujourd'hui que de chemins parcourus ! »

Notre Parc naturel régional a été créé pour développer des actions de préservation et de valorisation de son territoire en concertation avec les acteurs locaux. Les enjeux liés aux marais, marqueurs identitaires, ont constitué le cœur de la dynamique de création, rapidement élargie à ceux du bocage puis ceux du littoral. Désormais, ces enjeux s'inscrivent dans un phénomène global de crise écologique, dans lequel notre territoire doit se montrer réactif et résilient pour assurer son avenir.



Rappelons que les Parcs sont des collectivités remarquables, définies par des missions expérimentales et innovantes au service de leur territoire. La loi oblige les Parcs à s'interroger sur le mi-parcours de leur Charte (6 ans), afin de dresser un premier bilan et à se repositionner, voire à s'adapter aux changements institutionnels ou aux changements organisationnels et financiers, liés aux politiques générales de l'État et des collectivités.

Les Chartes successives de notre Parc ont traduit cet attachement aux valeurs fondatrices et continuent de montrer la capacité d'adaptation du Parc aux évolutions des préoccupations des habitants et du territoire.

De toute évidence, le Parc permet d'appréhender le territoire à plusieurs échelles, tant communale, communautaire que supra-communautaire et doit, à ce titre, créer du lien et permettre un projet de territoire cohérent partagé par tous, au-delà d'une échelle purement administrative. C'est pourquoi notre Syndicat mixte doit adapter sa gouvernance, pour prendre en compte les évolutions territoriales des collectivités sur les différents sujets.

La synthèse du bilan à 10 ans de la Charte en cours (2010-2025) fait suite au bilan à mi-parcours, dressé en 2016. Il présente une image de l'action du Parc sur la décennie passée, fait le point sur un les actions emblématiques et donne des indicateurs de budget et de ressources humaines.

La mise en œuvre de nos actions n'est possible qu'avec le soutien de l'ensemble de nos partenaires institutionnels, techniques et financiers. Le Parc initie des projets, fait le lien entre collectivités et partenaires et met en œuvre son ingénierie, technique ou financière, pour contribuer au développement de notre territoire.

En cette fin d'année 2021, nos regards se tournent désormais vers le renouvellement de la Charte du Parc et l'écriture d'une nouvelle feuille de route, pour la période 2025-2040. Le bilan de la Charte actuelle est en cours de finalisation. L'année 2022 sera cruciale pour engager l'écriture de la suivante, dans une logique de concertation avec toutes les parties prenantes du territoire. Ce travail de longue haleine n'occultera pas les autres missions du Parc, qui continueront à animer le développement du territoire et la préservation de ses richesses patrimoniales.

Un grand merci à mes prédécesseurs : Rolande BRÉCY, Marc LEFÈVRE et Jean MORIN ainsi qu'à tous les élus, maillons essentiels de l'action sur notre territoire.

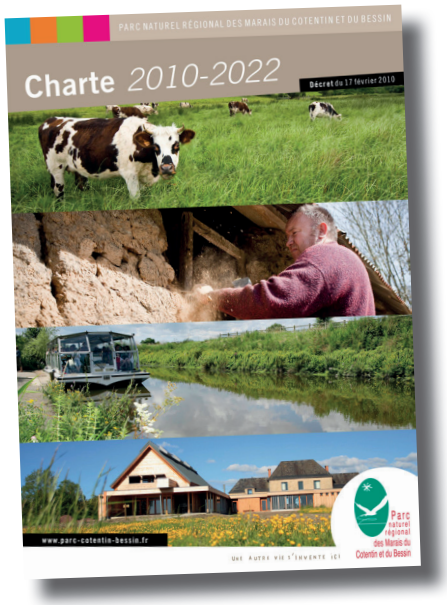
Françoise LEROSSIGNOL
Présidente du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Sommaire

La Charte du Parc, un projet 2010-2022 prolongé jusqu'en 2025 ..... *p. 3*
Un territoire en évolution au regard de la réforme territoriale ..... *p. 3*
Une gouvernance institutionnelle adaptée ..... *p. 5*
28 exemples d'actions ..... *p. 6 à 19*
Le budget du Syndicat mixte ..... *p. 20*
Une équipe regroupée au service de notre territoire ..... *p. 20*
Un territoire en transition, les axes de travail pour demain ..... *p. 22*
Les outils de communication pour valoriser le territoire et ses actions *p.23*

La Charte du Parc, un projet 2010-2022, prolongé jusqu'en 2025

La Charte est le document de référence qui organise le projet du Parc naturel régional (PNR). Elle est issue d'une large concertation entre les acteurs du territoire (Communes, Départements et Régions). Elle définit les missions, les objectifs, les engagements du Parc et de ses partenaires. Elle a été prolongée par décret, dans le cadre de la loi Biodiversité, jusqu'en Février 2025, passant de 12 ans à 15 ans.



La Charte est structurée autour de 4 grandes Vocations :

- **GÉRER ET PRÉSERVER NOTRE BIODIVERSITÉ POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES**
- **MAINTENIR ET AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE CADRE DE VIE**
- **UTILISER L'ENVIRONNEMENT COMME ATOUT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE**
- **CULTIVER NOTRE APPARTENANCE AU TERRITOIRE POUR ÊTRE ACTEURS DE NOTRE PROJET**

Chaque année, le Syndicat mixte met en œuvre un ensemble de réalisations opérationnelles mobilisant des moyens financiers (notamment par le biais du Programme d'actions) et/ou des moyens humains.

Dans le cadre des projets structurants notre action, **près de 1 200 réalisations** ont été initiées, en continu ou unique, sur la période de 2010 à 2020.

La mise en œuvre du projet de Charte, sur le territoire, ne peut se faire sans la mobilisation et l'implication de chaque acteur. Les 110 communes, issues des 150 communes historiques et EPCI adhérentes, les organismes professionnels, les associations, les habitants, les élus… et tous les services de l'État et partenaires financiers.

Un territoire en évolution au regard de la réforme territoriale

Depuis le décret du 17 Février 2010 et l'adoption du périmètre du Parc à **150 communes**, la réforme territoriale a bouleversé l'organisation territoriale avec la création, depuis 2015, de **14 communes nouvelles**, **fusionnant 40 communes adhérentes**. **Au 1er janvier 2020, le Parc comptait 110 communes**, pour 14 communes nouvelles, dont 6 ayant fusionné avec 14 communes hors de notre territoire. La création de la commune nouvelle de Carentan-les-Marais constitue, désormais, le pôle de vie et économique le plus important du territoire, avec près de 10 250 habitants. La dynamique est engagée. Création ou poursuite de rattachement vont continuer dans les mois et les années à venir.

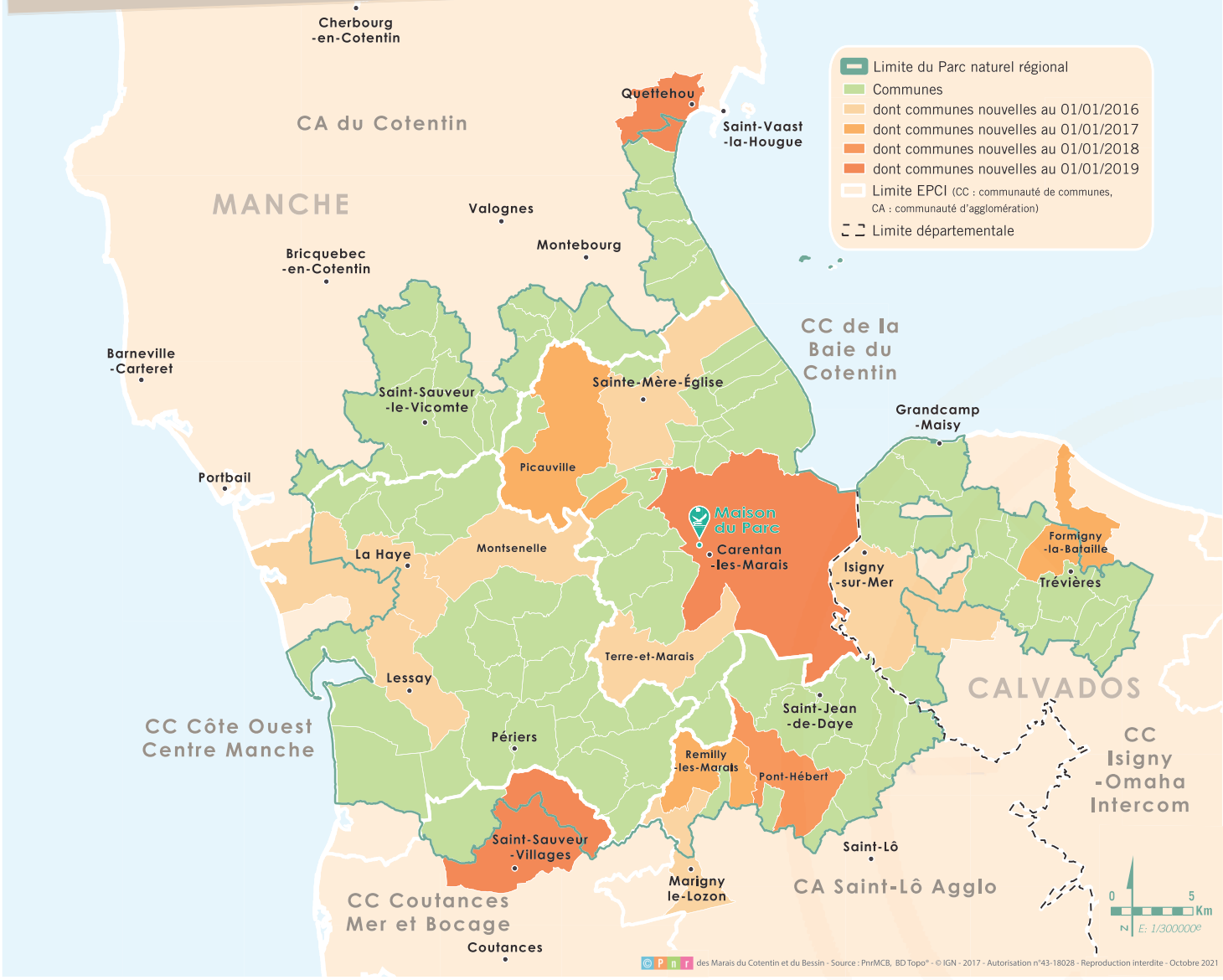
Conjointement, nous avons assisté au 1er janvier 2017, avec le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), au regroupement des EPCI historiques. Sur le territoire du PNR, 6 nouveaux EPCI regroupent les 14 anciens EPCI du territoire. Le nombre de communes Parc est devenu faible dans 4 de ces nouvelles EPCI. Seules les Communautés de Communes (CC) de la Baie du Cotentin et de Côte Ouest Centre Manche demeurent des EPCI au territoire «Parc» majoritaire.

A retenir

- ✓ **Prolongation de la Charte de 2022 à 2025**
- ✓ **1 200 réalisations uniques ou pluriannuelles**
- ✓ **110 communes au 01/01/2020**

Territoire	Nombre de communes au 01/01/2010	Nombre de communes au 01/01/2017	Nombre de communes au 01/01/2021	Superficie en ha*	Nombre d'habitant 2021*
Calvados	21	18	18 dont 2 communes nouvelles	19 330	10 056
Manche	129	102	92 dont 12 communes nouvelles	126 670	63 084
PnrMCB	150	120	110	146 000	73 140

Source : Insee, Superficie et Population légale 2021, basée sur les données de 2018



Liste des communes du terroire du Parc en 2021

CALVADOS | 18 communes

Bernesq, Bricqueville, Canchy, Colombières, Formigny-la-Bataille* (Aignerville, Ecrammeville), Géfosse-Fontenay, Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer* (Isigny-sur-Mer, Neuilly-la-Forêt, Vouilly), La Cambe, Lison, Longueville, Mandeville-en-Bessin, Osmanville, Rubercy, Saint-Germain-du-Pert, Saon, Saonnet, Trévières.

MANCHE | 92 communes

Airel, Amigny, Appeville, Audouville-la-Hubert, Aumeville-Lestre, Auvers, Auxais, Baupte, Beuzeville-la-Bastille, Blosville, Boutteville, Canville-la-Rocque, Carentan-les-Marais* (Angoville-au-Plain, Brévands, Brucheville, Carentan, Catz, Houesville, Montmartin-en-Graignes, Saint-Côme-du-Mont, Saint-Hilaire-Petitville, Saint-Pellerin, Les Veys, Vierville), Catteville, Cavigny, Crasville, Créances, Crosville-sur-Douve, Doville, Ecausseville, Etienville, Feugéres, Fontenay-sur-Mer, Fresville, Golleville, Gonfreville, Gorges, Graignes-Mesnil-Angot, Hémevez, Hiesville, La Bonneville, La Feuillie, La Haye (Baudreville, Bolleville, La Haye-du-Puits, Mobecq, Saint-Symphorien-le-Valois), La Meauffe, Laulne, Le Dézert, Le Ham, Le Mesnil-Eury, Le Mesnil-Véneron, Le Plessis-Lastelle, Lessay* (Angoville-sur-Ay, Lessay), Lestre, Liesville-sur-Douve, Magneville, Marchésieux, Marigny-le-Lozon* (Lozon, Marigny), Méautis, Millières, Montsenelle* (Coigny, Lithaire, Prétot-Sainte-Suzanne, Saint-Jores), Moon-sur-Elle, Muneville-le-Bingard, Nay, Néhou, Neufmesnil, Neuville-au-Plain, Neuville-en-Beaumont, Orglandes, Périers, Picauville* (Amfreville, Cretteville, Gourbesville, Houtteville, Houtteville, Les Moitiers-en-Bauptois, Picauville, Vindefontaine), Pirou, Pont-Hébert* (Le Hommet-d'Arthenay, Pont-Hébert) ,Quettehou* (Morsalines, Quettehou), Quinéville, Raids, Rampan, Rauville-la-Place, Remilly-les-Marais* (Les Champs-de-Losque, Le Mesnil-Vigot, Remilly-sur-Lozon), Saint-André-de-Bohon, Saint-Fromond, Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Germain-sur-Ay, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Marcouf, Saint-Martin-d'Aubigny, Saint-Martin-de-Varreville, Saint-Nicolas-de-Pierrepont, Saint-Patrice-de-Claids, Saint-Sauveur-de-Pierrepont, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Saint-Sauveur-Villages* (Le Mesnilbus, Saint-Aubin-du-Perron, Vaudrimesnil), Saint-Sébastien-de-Raids, Sainte-Colombe, Sainte-Marie-du-Mont, Sainte-Mère-Eglise (Beuzeville-au-Plain, Carquebut, Chef-du-Pont, Ecoqueneauville, Foucarville, Ravenoville, Sainte-Mère-Eglise), Sébeville, Terre-et-Marais (Sainteny, Sainteny), Tribehou, Turqueville, Urville, Varenguebec, Vesly.

* Communes nouvelles (communes historiques)

Une gouvernance institutionnelle adaptée



Statutairement, la gouvernance du Parc est fondée sur la représentation de ses collectivités adhérentes (communes, EPCI, Départements du Calvados et de la Manche, Région Normandie). La réforme territoriale engagée en 2015 a conduit le Parc à **adapter sa gouvernance politique en 2016**.

Les élus du Parc ont souhaité réformer les statuts pour intégrer les communautés de communes dans un nouveau collège au sein du Comité Syndical et du Bureau du Parc, instances décisionnelles du Parc. Pour les communes, le choix a été de conserver leur représentativité sur la base de 150 communes historiques. Quel que soit le statut de la commune, « commune », « commune déléguée » ou « commune nouvelle », **chacune dispose d'une voix au sein de l'Assemblée générale** pour ensuite constituer le Comité syndical. Cette démarche a été conduite en 2016 par un groupe d'élus volontaires issus des différentes collectivités.

Les commissions et les comités, lieux d'échanges multi-partenariaux (non décisionnels), se sont réunis selon les besoins afin d'accompagner les réflexions et la vie du Parc comme prévu dans notre Charte.

En complément, des groupes de travail spécifiques ont réuni des élus du Parc volontaires afin de travailler sur des thématiques particulières.

Au regard des changements institutionnels et du souhait de participation de certains élus, le Parc a commencé à revisiter sa Gouvernance pour les cinq dernières années de la Charte 2010-2025.

Un pilotage technique toujours partagé

Le Parc construit au fil du temps des réalisations complexes et multi-usagers … qui portent leurs fruits sur le long terme. Les mises en œuvre reposent sur des maîtrises d'ouvrages indépendantes du Parc. Notre méthode de travail consiste à associer l'ensemble des acteurs concernés dans le pilotage pour mettre en œuvre des actions, des réalisations partagées.

La méthode Parc, l'esprit Parc : connaître, agir, valoriser

L'activité du Parc se construit sous trois formes.

- **Connaître :** une première forme consiste en l'acquisition de connaissances du territoire et de ses enjeux, au travers d'études scientifiques, de travaux d'inventaires, d'enquêtes qualitatives et quantitatives.
- **Agir :** sur la base de ce savoir acquis, le Parc peut ensuite mettre à disposition l'expertise de ses agents dans l'élaboration, l'animation et le suivi de projets, dont la maîtrise d'ouvrage revient souvent aux partenaires associés. Dans une logique de concertation, le Parc est à l'initiative, ou en soutien, à des actions pilotées conjointement avec d'autres acteurs du territoire.
- **Valoriser :** le Parc travaille à valoriser, à transférer les réalisations auxquelles il contribue sous de nombreuses façons : mobilisation des habitants, création d'expositions, éducation des jeunes, etc., autant de manières de générer une identité commune, au bénéfice de la cohésion du territoire.

Le bilan à 10 ans, un point d'étape complémentaire

Dans le cadre de la Charte, le Parc s'est engagé à mettre en œuvre et réaliser une évaluation, d'abord à mi-parcours et désormais à 10 ans, de son action. Conduite en interne en 2017 et en 2021, ces points d'étapes doivent permettre au Parc et à ses partenaires de vérifier la bonne conduite du projet, sous tous ses aspects, afin de poursuivre, réorienter ou faire évoluer ses actions et leur mise en œuvre.

Le présent document livre un regard synthétique, sous forme de 28 réalisations illustratives, de l'étendue du travail et du chemin parcourus par le Parc et ses partenaires, au cours de nos 10 premières années de mise en œuvre du projet. En complément de cette synthèse, un rapport complet et exhaustif, au regard des engagements de la Charte, est également disponible pour 2017 et 2020.

Un pictogramme illustre, au regard des notions du développement durable, l'esprit Parc et les dynamiques de nos réalisations et de leurs champs d'interventions. Naturellement, nos actions sont à la croisées des 3 piliers/thèmes du développement durable. Dans un souci de synthèse, nous avons choisi de mettre en avant le thème dominant, afin d'accompagner cette lecture.

Patrimoine
Biodiversité, Culture, Paysage, etc.

Économie
Développement local, filières, artisanat, tourisme, etc.

Social
Formation, éducation, logement, etc.

28 exemples d'actions ...

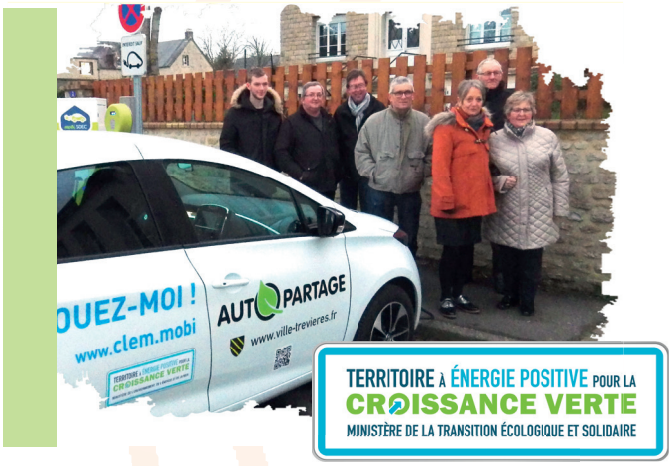
Ma Commune en Transition : 160 000 € de financement pour les communes du Parc

A retenir

- ✓ **Convention TEPCV-Parc et avenants (financements du Ministère à 80%) : 4,4 millions €**
- ✓ **Dispositif CEE-TEPCV : 1 million d'euros de primes, pour 1,3 million d'euros de travaux (40 communes concernées)**
- ✓ **Convention TEPCV-COCM : environ 2,5 millions d'euros de projets, financés à 80 %**

En septembre 2020, **le Parc a lancé son appel à projets « Ma Commune en Transition »**, à destination des communes de son territoire. Il vise à financer des projets innovants, en lien avec la transition écologique et associant les habitants, à hauteur de 13 000 € maximum, par projet. Début 2021, le jury de sélection retiendra, notamment, le caractère innovant et reproductible des projets proposés.

Cet appel à projets est **financé à 100% sur des fonds propres du Parc**. Il est issu de la vente de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), obtenus par l'isolation thermique de bâtiments et l'amélioration de l'éclairage public, dans les communes du territoire, dans le cadre du programme national : « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV). Le Parc a été lauréat TEPCV, en décembre 2015 et a bénéficié de financements, à hauteur de 80 %, pour diverses actions (acquisition de véhicules électriques, dispositif Enerterre, exposition sur le changement climatique, expérimentations sur l'utilisation du matériau terre, chantiers Concordia, etc...). Deux avenants ont été signés. en faveur des communes du territoire, pour des aménagements de pistes cyclables, l'installation d'une toiture solaire photovoltaïque et des travaux d'amélioration d'éclairage public.



Ces conventions sont complétées par un dispositif de bonification des CEE, spécifique pour les territoires TEPCV, au travers duquel les communes vont bénéficier de primes de 77% du montant de leurs travaux éligibles aux CEE. **Grâce à l'appui du Parc**, la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (COCM) a également bénéficié de fonds TEPCV pour l'isolation thermique de nombreux bâtiments publics et l'extension du réseau de chaleur bois énergie de Marchésieux.

21 km de ligne haute tension effacés

A retenir

- ✓ **21 km de ligne Haute Tension effacés**
- ✓ **60 pylônes démontés**
- ✓ **6,3 km de haies plantées**
- ✓ **Coût 70 000 €**

En 2009, dans le cadre du **projet de construction de la ligne à Très Haute Tension Cotentin-Maine,** le Parc a émis un avis réservé, au regard des fortes interrogations en matière de santé publique, des enjeux environnementaux et dans le souci de préserver les qualités du cadre de vie.

Le projet a été validé et lancé en 2010, des mesures d'accompagnement ont alors été négociées par le Parc et formalisées dans une **convention signée entre le Parc et RTE en 2011**.



La principale mesure concerne l'**effacement de 21 km de ligne Haute Tension** sur deux tronçons : 7 km entre Périers et le Mesnil-Vigot et 14 km entre Carentan et Neuilly-la-Fôret. Des plantations de haies ont également été financées autour du poste de raccordement aménagé sur les communes de Raids et de Saint-Sébastien-de-Raids. Elles permettront de limiter les vues sur le poste et de reconstituer un maillage de haies bocagères de qualité.

3 projets européens aux effets démultiplicateurs !



A retenir

- ✓ **Crédits européens mobilisés : CORDIALE : 230 000 €, WOW : 150 000 € et COBBAUGE (2016-2018) : 180 000 €.**
- ✓ **20 partenaires membres des projets**

La mobilisation de crédits européens permet au Parc de démultiplier des actions et d'innover sur certaines approches. Le Parc fait appel ainsi aux crédits du **FEADER** au niveau régional pour les politiques sur l'eau, la biodiversité et le développement local.

Le **programme européen INTERREG** de coopération avec l'Angleterre a aussi été sollicité avec succès trois fois durant cette période. Le Parc a ainsi été **partenaire** de Comtés du sud ouest de l'Angleterre (Devon et Somerset), **d'associations, d'universités, d'écoles d'ingénieurs** en France et en Angleterre pour 3 projets : **CORDIALE** sur le thème des paysages (2010-2013), **WOW** sur les zones humides (2012-2015) et actuellement **COBBAUGE**, visant à développer la construction en terre (2016-2023).

CORDIALE
Gérer l'évolution des paysages
Bretagne | Sud Ouest de l'Angleterre | Normandie

WOW
Value of Working Wetlands

Interreg
France (Channel Manche) England
Fonds européen de développement régional

CobBauge

100 % des communautés de communes couvertes par des documents d'urbanisme

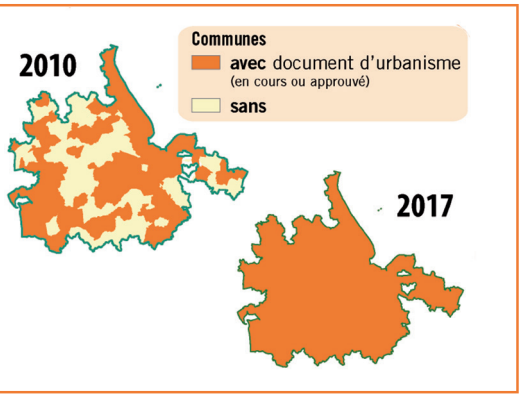
A retenir

- ✓ **1 PLUI approuvé et 2 en phase d'approbation couvrant les 2/3 du territoire**
- ✓ **75 750 € attribués par le Parc aux communautés de communes**
- ✓ **1 chargé de mission recruté pendant 6 ans**

Les documents d'urbanisme (POS, PLU, cartes communales) sont des outils essentiels pour planifier le développement d'un territoire, les extensions d'urbanisation, la protection des espaces agricoles, les zones d'activités...
En 2009, sur le territoire du Parc, à peine la moitié des communes en était dotée, une proportion très inférieure aux moyennes départementales. Le Parc a donc mis en place une politique d'incitation à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI), auprès des Communautés de Communes (CC).

Dès 2010, les communautés de communes de **Sainte-Mère-Église, de la Haye-du-Puits et de Sèves-Taute** se sont engagées dans cette démarche avec l'appui technique et financier du Parc, en partenariat avec l'État et le CAUE. Des méthodes permettant d'associer et participer les élus et des habitants ont été proposées. **Des cahiers de recommandations architecturales et paysagères ont été produits pour sensibiliser les habitants à la qualité des projets.**

En 2016, la législation a évolué en imposant les PLUI aux collectivités.



Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Deux communautés de communes labellisées «Agenda 21»



Depuis les accords de Rio en 2012, l'État français s'est engagé à inciter les collectivités locales, dans un « Agenda pour le 21e siècle», à définir des actions qui prennent en compte les grands défis auxquels nous sommes confrontés et en croisant l'environnement, le social et l'économie.

Les communautés de communes sont devenues des territoires pertinents (taille, compétences, etc.) pour mener localement des actions qui intègrent toutes ces préoccupations.

Le Parc a impulsé ces démarches et a accompagné deux communautés de communes volontaires, **Sèves-Taute** et **La Haye-du-Puits,** dans la définition de ces actions en associant les habitants.

Le ministère de l'Écologie et du Développement durable les a labellisées en 2013 « **Agenda 21 local** ».

Cette labellisation est un atout pour être retenu dans les différents appels à projets. Les deux communautés de commune sont depuis lauréates de plusieurs dispositifs, sources de moyens financiers : Appel à Manifestation d'Intérêt revitalisation des centres-bourgs, TEPCV de l'État et Territoire durable en 2030 de la Région Normandie.

A retenir

- ✓ **2 communautés de communes labellisées « Agenda 21 local »**

Soutenir l'élevage en zone humide (2019-2020)

A retenir

- ✓ **Une trentaine d'éleveurs rencontrés pour les MAE collectives**
- ✓ **Une dizaine d'éleveurs rencontrés pour tester le dispositif de PSE**
- ✓ **Trois interventions dans des organismes de formation agricole**

Le programme «Elevage & Marais» soutenu par les Ministères de l'Agriculture et de la Transition Écologique, ainsi que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est déployé sur trois territoires (les marais du Cotentin et du Bessin, le marais de Brouage et la plaine maritime Picarde), pour le maintien de l'élevage sur des territoires de marais et zones humides. Il a démarré dans le Parc, en septembre 2019, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Manche.

Retardé par la crise sanitaire, ce programme commence à déployer ses différentes actions : un volet « aides publiques » avec la réflexion autour de la mise en place de MAE collectives et de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) chez des agriculteurs volontaires ; un volet « accompagnement des éleveurs » pour conforter le pâturage en prairies naturelles, avec en complément la préparation à la participation au Concours Général Agricole « Pratiques AgroEcologiques – prairies et parcours » pour mettre en lumière le travail favorable des éleveurs sur les marais et enfin un volet « renouvellement des générations agricoles », avec des actions d'amélioration de l'attractivité des marais et d'accompagnement des futurs cédants et repreneurs.



Plus de 13 communes actrices des résidences d'architectes et d'artistes

A retenir

- ✓ **+ de 13 communes du Parc ont bénéficié d'une résidence**
- ✓ **1900 particpants**

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Parc a favorisé la mise en place de **démarches participatives** permettant aux habitants du territoire d'être acteurs d'événements et de s'approprier le territoire.

5 résidences d'architectes (Graignes/Mesnil-Angot, Trévières, Sainteny, Chef-du-Pont et Picauville) **et 8 résidences d'artistes** (Picauville, Marchésieux, Saint-Martin-d'Aubigny, Carentan-les-Marais, CC Baie du Cotentin, Le Hommet-d'Arthenay, Les-Moitiers-en-Bauptois et Isigny-sur-Mer) ont permis **aux habitants et aux élus de se rencontrer, de s'exprimer, d'échanger, de se confronter** aux regards extérieurs des équipes en résidence et de prendre conscience des richesses patrimoniales et culturelles de leur territoire. Démarches inhabituelles pour nos communes rurales, elles sont l'occasion de **faire vivre nos villages par l'animation culturelle in situ**.

Le Parc mobilise les partenaires et les moyens nécessaires pour conduire ces approches, notamment pour les résidences d'architectes proposées par la Maison de l'architecture de Caen. À l'heure du développement des nouvelles entités territoriales (communes nouvelles et fusion de communautés de communes), ce type de démarche est aussi **un vecteur pour tisser du lien** entre les nouvelles entités en construction d'un avenir commun.



Parution du livre du Projet «Que d'OOOHHH» Culture Santé 2015 - CHS du Bon Sauveur - Saint-Lô

31 tonnes de CO_2 économisées chaque année grâce à la filière bois-énergie

Le développement de la filière locale bois énergie, valorisant du bois issu du bocage, répond à plusieurs enjeux forts de la transition énergétique : **sauvegarde des haies bocagères, production d'énergie renouvelable, économie circulaire, sociale et solidaire.** Le Parc incite les communes et les particuliers à installer des chaudières à bois déchiqueté et accompagne les agriculteurs vers une gestion durable de leurs haies, avec les Plans de Gestion du Bocage (PGB).

A retenir

- ✓ **60 Plans de Gestion du Bocage**
- ✓ **20 chaudières individuelles**
- ✓ **10 chaudières collectives et 2 chaudières industrielles**
- ✓ **31 000 tonnes de CO_2 économisés par an**

80 Plans de Gestion du Bocage ont été réalisés depuis 2010 pour environ 8 000 ha de bocage. Ces plans sont réalisés pour les agriculteurs intéressés par l'évaluation de leur potentiel en bois-énergie et par la définition d'un programme d'intervention raisonné leur permettant d'approvisionner les plates-formes de stockage du coupeau, dont plusieurs sont réparties sur le territoire. 70 km sont aujourd'hui concernés par la valorisation du bois déchiqueté.



Dans son appui à la **structuration de la filière et à la coordination des acteurs,** le Parc les a mobilisés pour adhérer à l'**association Haiecobois** et participe aux réflexions de l'ADEN. Le Parc a aussi accompagné une expérimentation d'utilisation du bois déchiqueté en paillage de stabulation, avec un suivi sanitaire et l'édition d'un retour d'expérience.

550 façades rénovées grâce à la politique terre



La **construction en terre (ou bauge)** est emblématique de notre territoire. Le Parc soutien la restauration et la rénovation par un appui technique (visites et diagnostics de l'architecte du Parc) et par une aide financière (aide à la rénovation) mise en place dès 1994.

2010 marque le début d'une forte croissance des demandes d'aides avec plus de **trente chantiers par an** qui contribuent à soutenir l'activité économique locale et l'effort de **formation d'une quinzaine d'entreprises** mené depuis plusieurs années. Par ailleurs, le Parc s'est fortement investi dans les formations du GRETA pour les adultes en reconversion, contribuant ainsi à un rayonnement régional de l'utilisation de la terre.

A retenir

- ✓ 550 façades rénovées
- ✓ 350 subventions accordées
- ✓ 840 000 € d'aides versées pour plus de 5,3 millions d'euros de travaux générés
- ✓ 15 entreprises, sur le territoire du Parc ou à proximité immédiate, impliquées
- ✓ 150 artisans formés, 45 futurs professionnels qui disséminent le savoir-faire sur le reste de la Région, 400 futurs prescripteurs sensibilisés à la construction en terre
- ✓ 550 conseils apportés

Le partenariat mis en place avec l'École d'Architecture de Rouen a permis de **sensibiliser ses étudiants à l'utilisation du matériau terre.** L'implication dans les réseaux nationaux et européens contribue à faire reconnaître la construction **en bauge**. Des référentiels de formation sont aujourd'hui validés et des référentiels métiers en cours de rédaction. Les professionnels pourront ainsi mieux promouvoir leur activité.

Enerterre, 72 chantiers de précarité énergétique réalisés depuis 2012

Enerterre est un **dispositif d'aide à la rénovation pour les familles en situation de précarité énergétique**. Un artisan encadre les chantiers auxquels participent les bénéficiaires, échangeant du temps de travail dans le cadre d'un **Système d'Échange Local** (SEL), et de nombreux bénévoles provenant d'horizons variés. Ce dispositif innovant implique l'habitant dans les travaux de rénovation de son logement et recrée du lien social.

Des travaux de second œuvre sont réalisés au travers de ces chantiers : isolation de combles, enduits correcteurs thermiques, rénovation d'enduits terre, résorption de problèmes d'humidité. **Les matériaux locaux et à faible énergie grise** sont privilégiés comme la terre, la paille et le chanvre.



A retenir

- ✓ 160 familles rencontrées
- ✓ 72 chantiers réalisés
- ✓ 20 semaines de chantier par an en moyenne
- ✓ 18 000 heures réalisées dans le cadre du SEL
- ✓ 500 000€ de travaux réalisés

Des dossiers de rénovation globale sont parfois élaborés avec l'appui du technicien du Parc. Des aides sont souvent sollicitées (ANAH, CD50...). D'autres travaux sont engendrés au bénéfice des artisans locaux. Aujourd'hui, le dispositif essaime en France (réseau des Parcs naturels régionaux, réseau REPAAR...) et à l'étranger avec un projet Erasmus+ porté par la SCIC « Les 7 Vents » avec des partenaires grecs, italiens et espagnols.

3887 édifices en bauge recensés, 692 étudiés

A retenir

- ✓ 3887 édifices recensés (10 000 bâtiments)
- 692 édifices étudiés
- ✓ 1882 photographies réalisées
- ✓ 98 restitutions au public
- ✓ 2 expositions
- ✓ 4 publications
- ✓ 5 édifices classés au titre des monuments historiques

Depuis 1994, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin se préoccupe du **devenir** et de la **reconnaissance du patrimoine architectural en bauge de son territoire**.

Fort de cette expérience, il a souhaité en approfondir la connaissance scientifique. Une collaboration avec la Direction de l'Inventaire du patrimoine culturel de la Région Basse-Normandie a été mise en place. Dans un premier temps, **un inventaire topographique sur une zone test**, la communauté de communes de Sèves-Taute, a permis de comparer le bâti en terre crue, en pierre et de la Reconstruction. Dans un second temps, **la méthodologie a été étendue pour le bâti en bauge à l'ensemble du territoire du Parc.** Pour permettre d'aborder les 150 communes d'alors, une base de données et un outil de terrain ont été développés par le Parc afin de s'adapter à ce changement d'échelle.



Grâce à ce travail **le bâti en terre est reconnu** comme patrimoine et a entraîné un essor des demandes d'accompagnement à la rénovation. **La bauge est reconnue comme un élément identitaire de notre territoire.**

Un lieu unique éco-construit : l'extension de la Maison du Parc

En mai 2016, l'équipe technique et administrative du Parc a emménagé sur **le site des Ponts d'Ouve à Carentan-Les-Marais (Saint-Côme-du-Mont)** après 18 mois de travaux d'extension des locaux.

Afin de répondre aux objectifs de soutien aux filières locales, de développement des circuits courts et d'une démonstration de la faisabilité d'une construction éco-responsable, ce regroupement a poussé encore plus loin la démarche. Les bureaux ont été conçus pour **limiter les dépenses énergétiques, limiter l'émission de carbone** lors de la construction et durant la vie du bâtiment.

Le bâtiment est principalement construit **en ossature bois**, **isolé à base de matériaux biosourcés** (paille et laine de bois) et **en terre avec un mur en bauge, des cloisons en torchis et des enduits de terre crue**.

Cette opération anticipe les futures réglementations thermiques en ayant obtenu **le label « zéro carbone » de l'ADEME et de la Région Normandie**, en étant l'une des seules opérations répondant au classement C2 (le plus performant sur le carbone).

A retenir

- ✓ 40m³ de terre
- ✓ 1500 bottes de paille locale utilisés
- ✓ Respect de contraintes réglementaires fortes (loi Littoral, zone de submersion marine)
- ✓ Intégration paysagère et aménagements extérieurs cohérents avec l'Espace Naturel Sensible des marais des Ponts d'Ouve, accueil de la nature ordinaire
- ✓ Bâtiment intégralement accessible aux personnes à mobilité réduite (label Tourisme et Handicap pour l'Espace Recevant du Public)



Le projet a été remarqué en obtenant **le 1er prix Bois construction environnement Normandie 2017.** Il est aussi lauréat du **palmarès départemental de l'architecture 2018** dans la catégorie Administration et Service public.

149 700 visiteurs pour les 6 expositions thématiques qui parlent du Parc !

A retenir

- ✓ 149 700 visiteurs aux expositions de la Maison du Parc dont 105 000 en public individuel
- ✓ 25 000 scolaires
- ✓ 2018 participants à une animation liée aux thèmes des expositions

Depuis 2009, la Maison du Parc propose au public des expositions thématiques sur des cycles de deux ans : « **Terres de bâtisseurs** » (2009-2010), « **M!grateurs à plumes, à poils, à écailles** » (2011-2012), « **Exp'Eau** » (2013-2014), « **En cours d'éco-construction** » (2015), « **Auprès de nos Arbres** » (2016-2018) et aujourd'hui « **Vivre dans le Parc en 2050** » (2019-2021).

Réalisées par l'équipe du Parc, ces expositions permettent de découvrir un thème emblématique du territoire, de connaître les actions réalisées par le Parc et ses partenaires et de savoir comment agir en faveur des patrimoines concernés par l'exposition.



Pour renforcer l'appropriation, **un appel à projets spécifique auprès des scolaires** et un ensemble d'animations faisant la part belle au « hors-les-murs » pour irriguer le territoire du sujet traité sont proposés. Chaque exposition est accompagnée d'un programme adapté à tous les publics.

À la clôture de chaque exposition, celle-ci **peut être prêtée et présentée en différents lieux du territoire** (offices de tourisme, médiathèques, manifestations associatives, mairies, etc.).

La dernière exposition « **Vivre dans le Parc en 2050** » interroge l'évolution de nos modes de vie face au dérèglement climatique, aux avancées technologiques et aux questions environnementales.

Plus de 229 000 visiteurs à la Maison du Parc

Ouverte en 1998, agrandie en 2008, la Maison du Parc est l'une des portes d'entrée dans les marais du Cotentin et du Bessin. **Adossée aux 100 hectares de l'Espace Naturel Sensible des Marais des Ponts d'Ouve**, elle a été conçue pour recevoir tous les publics dans les meilleures conditions tant sur les espaces intérieurs (salle de projection, salle d'exposition et d'animation) que sur les espaces extérieurs (jardin pédagogique, sentier de découverte et observatoires). Un effort particulier et volontariste a été fait pour l'**accueil des personnes en situation de handicap** (en intérieur comme en extérieur).

A retenir

- ✓ 229 195 visiteurs à la Maison du Parc dont 79 495 pour une demande d'informations et 149 700 personnes pour visiter le site
- ✓ Labellisations « Qualité tourisme », « Tourisme et Handicap » (4 handicaps), « Accueil vélo »

Lieu d'information privilégié pour tous les visiteurs, **la Maison du Parc** est aussi un point d'accès aux connaissances sur le Parc pour ses habitants et un lieu d'éducation au territoire pour les scolaires en visite. S'y croisent des visiteurs s'initiant lors d'ateliers, d'animations ou de visites, des spécialistes venant observer la dernière arrivée d'oiseaux migrateurs (5 observatoires) ou échanger lors d'une conférence avec un spécialiste de nos patrimoines. Ce mélange de personnes du territoire ou en visite, crée une émulation participant à la reconnaissance de notre territoire. **Notre Maison du Parc** est devenue aujourd'hui **un lieu d'identification, de promotion, un lieu accueillant !**



30 600 personnes aux Rendez-vous du Parc, un territoire animé !

A retenir

- ✓ 1 651 Rendez-vous proposés
- ✓ Une fréquentation totale de 30 560 personnes
- ✓ 8 447 participants aux pique-niques du Parc
- ✓ 4 brochures annuelles disponibles dans près de 1 000 points de diffusion



Le Parc propose chaque année un programme d'animations, **« Les Rendez-vous du Parc »** se déclinant au fil des quatre saisons. S'il est riche à la « belle saison », ce programme propose des rencontres avec le public à toutes les périodes afin d'offrir des découvertes « hors-saison ». Il s'attache en particulier aux possibilités de découvertes hivernales : marais blancs, oiseaux migrateurs...

Les rendez-vous sont **construits avec les partenaires** afin de maintenir un maillage d'animations sur l'ensemble du territoire. Ces animations prennent des formes très diverses : visites guidées, balades en attelages, projections-débats, randonnées accompagnées, ateliers, conférences…



Chaque saison voit son « **temps fort** » : une animation de taille plus importante et en accès gratuit permettant au plus grand nombre de profiter des propositions du Parc. Le temps fort le plus important est le **pique-nique annuel au mois de mai à la Maison du Parc**. Cet événement, au succès grandissant, qui fait suite au week-end anniversaire pour les 20 ans du Parc, est devenu au fil des éditions un moment convivial, musical et d'animation en pleine nature regroupant un public principalement familiail et local.

63 000 jeunes sensibilisés à leur territoire

L'éducation au territoire est une mission essentielle des Parcs. Elle participe à la reconnaissance de notre territoire et à la construction des citoyens de demain. Le Parc intervient auprès des jeunes à plusieurs niveaux. Il apporte un **soutien aux projets des enseignants,** en développant des outils pédagogiques spécifiques, en lançant des **appels à projet annuels** auprès des établissements scolaires maternels, primaires et secondaires.

La Maison du Parc et l'Espace Naturel Sensible des Marais des Ponts d'Ouve assure un rôle d'accueil, d'animation ou d'ateliers. **Le Parc est conventionné avec les partenaires éducatifs** (Éducation Nationale, Lycée agricole de Saint-Lô Thère) pour mener des projets plus spécialisés et expérimentaux (formation, projets participatifs, etc.).

Pour les collectivités, un **soutien à leurs animateurs** lors de rencontres ou formations spécifiques, par exemple sur le thème du jardin, est mis en place.



Pour compléter les contenus, **une malle pédagogique** créée avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale leur est destinée.

Depuis quelques années, en participant à la « **Fête de la Science** » ou en animant des projections-débats vers les scolaires lors des journées **« Ciné-Parc »** (Mois du documentaire) dans divers lieux de projection de notre territoire, le Parc renouvelle son approche de sensibilisation.

A retenir

- ✓ 39 195 élèves reçus à la Maison du Parc
- ✓ 11 138 élèves concernés par 504 classes Parc
- ✓ 13 formations encadrées auprès de 60 enseignants et 85 animateurs
- ✓ 96 séances «Ciné-Parc» mobilisant 12 430 scolaires
- ✓ 112 jeunes de la Mission Locale reçus à la Maison du Parc
- ✓ 1 276 animations réalisée par les agents du Parc
- ✓ 1 116 demi-journées classe-Parc financées par le Parc

Depuis 2018, la Maison du Parc a également reçu **112 jeunes de la Mission Locale,** dans le cadre d'une convention de partenariat, qui sera signée en 2021.

Ces actions, menées conjointement avec nos partenaires, permettent de toucher la plus grande partie des enfants et des jeunes du territoire contribuant à la transmission de comportements et de valeurs, respectueux de l'environnement.

« L'hiver au marais », tous les offices de tourisme partenaires

A retenir

- ✓ 124 manifestations « Hiver au marais »
- ✓ Plus de 2 000 participants
- ✓ 34 partenaires mobilisés dont 10 Offices de Tourisme
- ✓ 350 participants aux éductours « Hiver aux marais »

Chaque hiver, le marais inonde partiellement ou totalement. C'est autour de ce phénomène que le Parc mobilise les acteurs touristiques en les incitant à développer un programme « basse saison », valorisant la « blanchie » des marais : **« L'hiver au marais »**. Pour lancer cette action majeure, la Parc a choisi de **soutenir successivement les partenaires touristiques de chacune des vallées** dans la mise en place d'actions spécifiques de découverte (Douve en 2011, Aure en 2012, Sèves et Taute en 2013, Elle et Vire en 2014, côte Est en 2015, à nouveau Douve en 2016 et Aure en 2017). **Une communication spécifique « L'hiver au marais »** est mise en place, par campagne d'affichage, insertion dans la presse et spots radio. **Un éductour** est proposé, **chaque année**, afin de faire progresser le niveau de compréhension du phénomène de la blanchie et des atouts du marais en hiver.



À partir de 2018, chaque office de tourisme étant devenu autonome dans la promotion de ses marais, le Parc se réoriente sur la valorisation de **la blanchie hivernale sur tout son territoire**. La **gratuité hivernale** est aussi mise en place pour la **visite de la Maison du Parc et l'Espace Naturel Sensible des Marais des Ponts d'Ouve**. Fin 2020, l'opération change de nom pour **« Marais blanc »** afin de marquer l'alternance avec la saison touristique du printemps et de l'été : **« Marais vert »**.

Suite aux nombreuses participations au **British Birdwatching Fair** avec d'autres Parcs naturels régionaux français, et partant du constat que l'offre en matière de tourisme ornithologique, en France, n'est pas structurée, **8 Parcs naturels régionaux** se sont lancés dans un **projet européen LEADER de coopération pour «faire des Parcs naturels régionaux une destination d'excellence pour le tourisme ornithologique».** Les actions prévues (étude de marché et création d'outils promotionnels en actions communes, réalisation d'un éductour en Baie de Somme, déploiement d'un programme de formation des acteurs touristiques et de labellisation sur l'offre de nature pour les actions locales) ont débuté en 2020 et sont prévues jusqu'en 2022.

Estampille «Marais blanc»

Estampille «Marais vert»

Des patrimoines valorisés par l'aménagement de sites et sentiers de découverte

Le Parc accompagne **techniquement et financièrement les projets des collectivités locales** qui visent à mettre en valeur les atouts majeurs du territoire, **à travers la création de sites et sentiers de découverte du patrimoine.**

Après une première phase de couverture de son territoire lors des précédentes Chartes, **la priorité est désormais à la rénovation des équipements existants**. Pour cela, le Parc prend à sa charge, à une hauteur maximale de 1 000 € par équipement, les prestations d'impression et de réalisation d'illustration. 35 sites et sentiers de découverte ont ainsi été rénovés, et 11 nouvellement créés, entre 2010 et 2020.

A retenir

- ✓ 11 sites et sentiers de découverte neufs aménagés avec les collectivités
- ✓ 35 rénovés

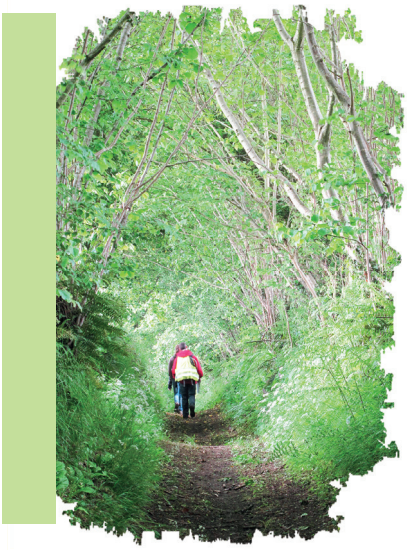


1550 km pour randonner avec le site Desmarais du Parc

A retenir

- ✓ 1 550 km de randonnée sur le site Desmarais du Parc
- ✓ 9 500 visites du site, soit 40 par jour en moyenne, entre mai et décembre 2020.
- ✓ 442 km de randonnées dans le topoguide du Parc (33 circuits)
- ✓ 945 topoguides vendus à la Maison du Parc entre 2015 et 2020

La sortie, en octobre 2015, du **topoguide « Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin... à pied »** a été l'occasion de remobiliser les acteurs du territoire sur la qualité de l'offre de randonnée, avec **la labellisation de 28 circuits « Fédération Française de Randonnée Pédestre »** (FFRP). Travail de longue haleine avec les offices de tourisme, les collectivités et la FFRP, le Parc s'est attaché à ce que les circuits soient promus et entretenus par les partenaires locaux, afin de proposer des itinéraires utilisables et maintenus dans un bon état. **La randonnée est l'un des thèmes les plus demandés**, aussi bien sur le site internet du Parc qu'à la Maison du Parc ou dans les offices de tourisme et participe nettement à l'attractivité de notre territoire, marqué par la diversité de ses paysages.



DESMARAIS DU PARC
Le site dédié à vos randonnées !

Au printemps 2020, le Parc **a lancé son site internet Desmarais du Parc**, qui répertorie **1 550 km de randonnées pédestre, cycliste et fluviale sur le territoire**. Les visiteurs peuvent trier l'offre de randonnée en fonction de plusieurs critères, comme par exemple, le niveau de difficulté ou les paysages traversés. Une carte interactive permet de visualiser les itinéraires et d'accéder aux topo-fiches ou fichiers GPS. **9 500 visites** ont été recensées sur le site depuis son lancement officiel, en mai 2020.

Des collections pour comprendre le territoire

Depuis 2010, le Parc a structuré une partie de sa communication pour faciliter l'appropriation du territoire par ses habitants et partager la somme de connaissances acquises par les études, l'expérimentation, le travail de terrain dans les différentes thématiques d'intervention du Parc.

Une forme attractive a été retenue au travers de **collections clairement identifiées : « Connaissance », « Découverte », « Conseil », « Fiches techniques » ou « Fiches pratiques »**. Ces publications sont réalisées en interne, tant pour le rédactionnel que pour la mise en forme graphique. Elles sont largement diffusées par nos partenaires et sont également le support d'animations, concrétisant ainsi, le passage de la sensibilisation à l'appropriation des connaissances par tous (scolaires, habitants ou professionnels).

A retenir

- ✓ 17 documents de vulgarisation
- ✓ 7 fiches techniques
- ✓ Plus de 75 000 exemplaires imprimés



De 2010 à 2020, le Parc a réalisé **dans la collection « Connaissance »**, les titres : « Terres de bâtisseurs », « Migrateurs ! », « Sur les chemins de / La flore / La faune / de la Sangsurière et de l'Adriennerie » (3 documents), « La baie des Veys », « Le phoque veau-marin », « À fleur de paysages » et « Natura 2000 » ; **dans la collection « Découverte »** : « Où voir la terre ? », « Où voir la nature ? » (version anglaise également) et « Où voir les marais ? » et **dans la collection « Conseil »** : « Restaurer son bâti en terre », « Accueillir la chouette chevêche », « Accueillir des chauves-souris » et « Les essenc' ielles ».

Plus de 19 millions d'euros pour soutenir l'agriculture dans les marais et les landes

A retenir

- ✓ En 2019, plus de 11 171 ha contractualisés, dont 10 454 ha de marais et 717 ha de landes
- ✓ Plus de 400 agriculteurs concernés ; entre 1,7 et 2,2 millions d'euros d'aides par an
- ✓ 37 700 ha en 3 Documents d'Objectifs
- ✓ Entre 2010 et 2019 : 17.8 M€ d'aides pour les marais, 0,68 M€ pour les landes et 0,63 M€ pour les zones humides amont Douve-Taute

Les **Mesures Agri Environnementales** (MAE) constituent l'outil privilégié pour **soutenir des pratiques agricoles de fauche et de pâturage dans les marais et les landes**. Le Parc les met en œuvre, depuis sa création, en concertation avec la profession agricole. Depuis 2015, ce sont les **Mesures Agri Environnementales et climatiques** (MAEc) qui sont proposées. 44% de la surface éligible en marais était contractualisée en 2019 et 57% dans les landes de Lessay.

Au total, dans les marais et les landes, ces contrats représentent de 1,7 à 2,2 M€ d'aides par an, pour nos agriculteurs.



L'application des MAEc se place dans le cadre de la mise en œuvre des **Documents d'Objectifs Natura 2000**. Le Parc va achever la révision du Document d'Objectifs des sites « marais du Cotentin et du Bessin-baie des Veys ». La révision du Document d'Objectifs du site des « fours à chaux de Cavigny-La Meauffe » est planifiée pour 2023 ; en 2024-2025 ce sera au tour de celui des « landes de Lessay - havre de Saint-Germain-sur-Ay ».

Plus de 1 115 ha en gestion d'espaces naturels exceptionnels

Le Parc est gestionnaire d'**espaces naturels de grande valeur** qui constituent **des vitrines de la biodiversité**. Il s'agit de 3 sites emblématiques de notre territoire. L'**Espace Naturel Sensible (ENS) des marais des Ponts d'Ouve,** attenant à la Maison du Parc, est géré pour le compte du Conseil Départemental de la Manche. Cet espace constitue le point d'attraction de la Maison du Parc. Le nouveau plan de gestion 2016 renouvelle et modernise l'interprétation du site pour les visiteurs. La **Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la Sangsurière et de l'Adriennerie**, dont le plan de gestion a été évalué en 2017, montre une **évolution positive du patrimoine naturel** et tout l'intérêt de la **présence de l'agriculture** (fauche et pâturage) sur le site. Enfin, la **Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot**, dont le Parc est devenu le gestionnaire en juillet 2014, est le **premier site régional** pour la **découverte ornithologique** entre polders et Baie des Veys. Dans le cadre du **projet d'extension** de la réserve au polder de Sainte-Marie-du-Mont, des travaux seront engagés, dès 2021, pour assurer un meilleur accueil des 35 000 visiteurs annuels et une meilleure fonctionnalité écologique du site, d'ici 2024. Ces deux réserves sont gérées par le Parc pour le compte de l'État.



A retenir

- ✓ 1 016 ha en réserve naturelle nationale (396 ha pour la Sangsurière et l'Adriennerie, 505 ha pour Beauguillot plus une extension engagée de 115 ha)
- ✓ 100 ha en Espace Naturel Sensible
- ✓ 35 000 visiteurs/an pour la RNN du Domaine de Beauguillot

Réserve Naturelle DOMAINE DE BEAUGUILLOT

Réserve Naturelle SANGSURIERE ET ADRIENNERIE

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Des syndicats de marais accompagnés

A retenir

Travaux d'entretien de la zone humide par les ASA (moyenne annuelle) :

- ✓ **265 km de berges broyés,**
- ✓ **200 km de fonds faucardés (entretien de la végétation aquatique),**
- ✓ **24 km de fonds dévasés.**

Nombre de portes équipées de vantelles : Aure (2 en 2015), Vire (4 en 2015) et Douve (2 en 2015-2016).

- ✓ **10 dossiers « loi sur l'eau » rédigés depuis 2016.**
- ✓ **10 ASA sur 19 accompagnées sur le territoire**

L'appui technique aux Syndicats de marais (ASA) est un élément essentiel de la politique du Parc vis-à-vis de la gestion de la zone humide. Cet appui porte sur les programmes d'entretien de fossés, les remplacements de portes à flot et la restauration de la continuité écologique des ouvrages hydrauliques. Toutes les portes à flot des principaux cours d'eau sont maintenant équipées de **dispositifs de franchissement pour les civelles** (installation de vantelles). Le Parc a assuré l'appui à maîtrise d'ouvrage des aménagements de la Douve, de la Taute et de l'Aure (études et/ou travaux).

L'évolution de la réglementation sur le classement des cours d'eau et fossés a une forte incidence sur les possibilités de travaux et les procédures réglementaires. En 2015, un stage a permis de **définir une méthodologie de classement** adaptée au contexte de cours d'eau de marais, **des cartographies** et **une réflexion sur les pratiques d'entretien des fossés et cours d'eau de marais.**



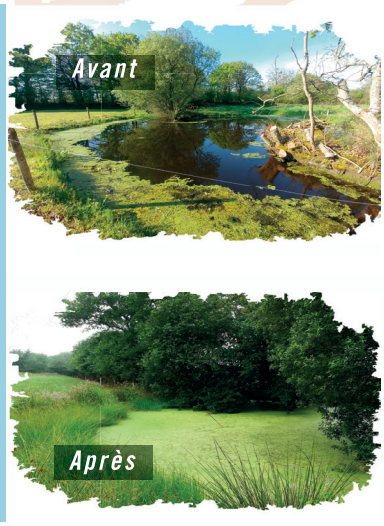
Plus de 100 mares restaurées

Creusées autrefois pour stocker l'eau de pluie et servir de point d'eau, simples ornières ou dépressions issues de l'extraction de matériaux (terre, tangue), les mares sont les témoins d'une vie passée dans nos campagnes. Aujourd'hui abandonnées, beaucoup de mares disparaissent naturellement par manque d'entretien ou par comblement volontaire. **On estime que depuis 1950, 30 à 50 % des mares en France ont disparu.** Pourtant, ces retenues d'eau jouent un **rôle écologique majeur** sur les territoires en participant au piégeage des sédiments et à l'épuration des eaux de ruissellement. Elles constituent de **véritables réservoirs de biodiversité** pour une faune et une flore spécifiques des zones humides et menacées de disparition.

Pour enclencher une dynamique locale de prise en compte de ces milieux typiques des paysages bocagers normands, **le Parc a lancé en 2014 un appel à projet pour la restauration de mares.**

A retenir

- ✓ **102 mares restaurées**
- ✓ **58 bénéficiaires**
- ✓ **2 fiches d'information**



Restauration d'une mare à Rémilly-les-Marais

Depuis, une dizaine de mares bocagères (114 depuis 2014) retrouve chaque année leur fonctionnalité grâce à des travaux de remise en eau (curage) et en lumière (débroussaillage, bûcheronnage). La mise en place de clôture et de pompe de prairie permet à la mare de retrouver sa fonction utilitaire dans le système agricole. Au total, **plus de 60 exploitants, propriétaires privés, et communes ont bénéficié de ce programme d'intervention** soutenu par l'Agence de l'eau Seine Normandie, la Région Normandie et le Département du Calvados. Dans le cadre du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares porté par le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie, **le Parc participe également à différentes rencontres et réflexions** permettant l'émergence d'outils de communication communs à l'échelle régionale (plaquettes sur la végétation des mares, les habitants méconnus des mares, les démarches avant travaux, création d'un label régional...) qui viennent compléter **les fiches pratiques éditées par le Parc** sur la création et la restauration de mares.

Réfléchir ensemble au devenir du littoral



Dans le contexte du changement climatique, les enjeux qui pèseront à l'avenir sur le littoral doivent être anticipés. Le Parc a porté, de 2010 à 2012, une étude-diagnostic des ouvrages de défense contre la mer de la côte Est du Cotentin, de Saint-Vaast-la-Hougue à Grandcamp-Maisy. Des scenarii d'intervention et de confortement des ouvrages, établis selon le niveau de risque, ont été évalués entre 3,5 M€ et 8 M€.

Le Parc a accompagné les communautés de communes de la côte Est pour répondre à **l'appel à projets de la Région « Notre littoral pour demain »**. Retenue en 2016, la candidature a donné lieu à l'élaboration concertée de scenarii d'adaptation pour l'avenir, présentés en séminaire de restitution, le 10 janvier 2020.

L'action du Parc a aussi porté sur la préservation de la population de Gravelot à collier interrompu du littoral de la côte Est, le nettoyage manuel de la laisse de mer, sur plus de 30 kilomètres répartis dans plusieurs communautés de communes, la préservation des milieux dunaires sur les communes de Géfosse-Fontenay (2011) et d'Aumeville-Lestre (2018), par l'organisation de la circulation et du stationnement des véhicules, la pose de panneaux d'information.

A retenir

- ✓ 80.5 km de linéaire de digues diagnostiqués
- ✓ 25 communes concernées par la démarche sur le littoral
- ✓ 31,5 km de linéaire de laisse de mer avec nettoyage différencié
- ✓ « Notre littoral pour demain » : 6 ateliers participatifs, 620 participants, dont 26 % d'élus et 46 % d'habitants

40 km de haies plantées et restaurées

Fortement impliqué dans la réhabilitation du bocage depuis sa création en 1991, le Parc a animé des programmes de plantation de haies, sur des crédits spécifiques du Conseil Départemental de la Manche, jusqu'à l'hiver 2013-2014, puis de nouveau, à partir de 2019. Le Parc a recruté, en septembre 2019, **un technicien « Bocage »** partagé, pendant 3 ans, entre les Communautés de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC) et de la Côte Ouest Centre Manche (COCM).

Les objectifs sont les suivants :

- Sensibiliser les agriculteurs, les élus et les habitants à la **valorisation du patrimoine bocager** ;
- Inciter les agriculteurs à **restaurer les haies anciennes dégradées** (graphiose de l'orme, chalarose du frêne…), **à replanter des haies nouvelles** et à développer l'agroforesterie intra-parcellaire, selon les besoins identifiés dans des Plans de Gestion du Bocage (PGB) ;
- Participer au lancement des Commissions Bocage de la COCM et de la CCBDC dans leur cadre de leur « Trame Verte et Bleu » ;
- **Expérimenter**, dans les plantations, **de nouvelles essences** susceptibles de s'adapter au changement climatique.



Au total, **40 km de haies ont été plantés et restaurés** sur la période 2010-2020 (90 dossiers de plantation), plusieurs commissions animées et des centaines de plants expérimentaux intégrés aux haies.

A retenir

- ✓ 40 km de haie plantés
- ✓ 60 PGB concernant 6 000 ha
- ✓ 8 réunions avec la Commission Bocage COCM
- ✓ 800 plants d'essences expérimentales
- ✓ 540 plants d'arbres intraparcellaires
- ✓ 1 guide « Les Esenc'ielles » édité

Des suivis qui enrichissent nos connaissances sur la biodiversité

A retenir

- ✓ 7 sites suivis pour les canards
- ✓ 16 sites suivis pour les limicoles côtiers
- ✓ 32 espèce de plantes patrimoniales suivies
- ✓ 27 500 ha de surface de marais cartographiée pour la flore

Le suivi et l'inventaire de la biodiversité est une mission essentielle qui alimente notre connaissance des enjeux de préservation des milieux et permet de défendre l'application de certaines politiques spécifiques, comme les Mesures Agri-Environnementales.

Nous assurons, avec nos partenaires, un ensemble de **suivis réguliers** : avifaune nicheuse des marais, canards hivernants, limicoles côtiers, flore patrimoniale, etc... Parallèlement, un effort a été engagé pour **améliorer les connaissances** : une convention avec le GRETIA permet de combler les lacunes, petit à petit, sur les insectes. La cartographie de la végétation de l'ensemble du site Natura 2000 des marais a été engagée en 2016 et un effort particulier a aussi été fait, depuis 2010, vis-à-vis de la connaissance des chauves-souris dans les bâtiments publics du territoire. En complément, la surveillance, avec nos multiples partenaires, nous a permis de (re)découvrir la loutre, l'écrevisse à pattes blanches ou la présence d'espèces invasives, comme la Jussie.



Un travail important de valorisation a été effectué pendant cette période par la réalisation de publication sur la baie des Veys, l'exposition « M!grateurs » à la Maison du Parc, l'organisation des 24h de la biodiversité à Géfosse-Fontenay, des plaquettes sur les chiroptères, sur le phoque et de nombreuses animations, sorties et conférences.

243 000 données naturalistes partagées

A retenir

- ✓ 243 000 données intégrées
- ✓ 3400 espèces recensées
- ✓ Le Parc, au niveau régional, représente 79 % de la flore régionale, 81% des odonates, 83% des mammifères

Depuis 2014, le Parc utilise **la base de données SERENA**. Cet outil, développé par Réserves Naturelles de France, disponible gratuitement, permet **d'archiver, de gérer et d'analyser les données naturalistes**. Le Parc a engagé un **long travail de saisie et de mise aux normes** des données grâce notamment, à l'appui de services civiques « Biodiversité ». Le travail est encore long. Les premières données naturalistes du Parc, datant de 1991, sont pour la plupart encore au format papier, même si depuis les années 2000, le service Biodiversité utilise des outils numériques (GPS, SIG, saisie tableur, etc.). Ce virage du monde du papier vers le monde du numérique dans la gestion des données naturalistes, **permet de mieux analyser, diffuser et échanger régulièrement** avec nos partenaires. Mieux comprendre la valeur exceptionnelle, c'est mieux la protéger. Un exemple parmi d'autres, le Parc accueille 77% des espèces d'amphibiens de Normandie. Notre politique d'inventaire et de travaux aidés sur les mares en est ainsi d'autant plus justifiée.



2010-2020, l'action du Parc, c'est aussi :

- **39 panneaux publicitaires effacés** pour se mettre en conformité avec la loi ;
- **20 Relais Information Service (RIS)** aménagés ou restaurés ;
- **1 Signalétique d'Intérêt Local (SIL)** en milieu rural en cours d'expérimentation ;
- **10 cantines sensibilisées (près de 500 enfants)** dans le cadre des opérations de formation à l'utilisation des produits locaux pour les repas et mise en relation des producteurs, avec les restaurants scolaires ;
- **50 acteurs mobilisés lors de la Charte Européenne du Tourisme Durable** (Europarc), etc. ;
- **Des applications en ligne de valorisation numérique de la connaissance** : « Terre de carrières », « Les constructions contemporaines de la terre », « Un observatoire photographique des paysages ».

Le budget du Syndicat Mixte

A retenir sur la période 2010 -2020

- ✓ **Un budget général stable**
- ✓ **Des investissements faibles, à l'exception du projet de regroupement des équipes avec l'extension des locaux sur le site de la Maison du Parc à Carentan-Les-Marais (Saint-Côme-du-Mont).**
- ✓ **Le Parc est une structure d'ingénierie au service des collectivités**
- ✓ **Un programme d'actions construit en rapport avec des thèmes et des financements mobilisables**

Le budget du Syndicat mixte de gestion du Parc est constitué par :

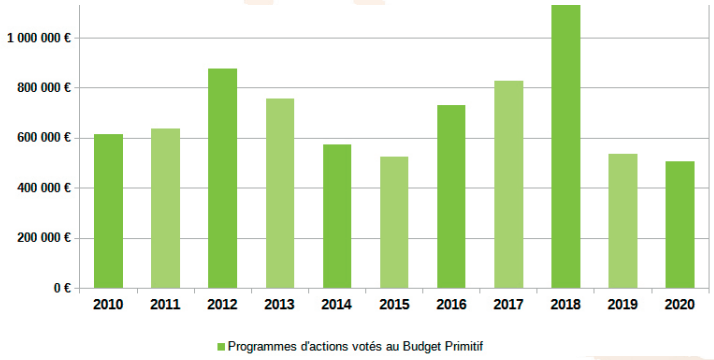
- **un budget général** (fonctionnement) financé par les participations statutaires (communes, EPCI, départements de la Manche et du Calvados, région Normandie et État), des membres du Syndicat et par des crédits spécifiques mobilisés sur de l'ingénierie spécifique (État, Europe, AESN, ADEME, département de la Manche, etc.),
- **un programme d'actions** financé par des participations statutaires (Région, État) et par des crédits mobilisés sur des actions spécifiques (État, Europe, AESN, ADEME, ENS Département de la Manche, etc.). Ce programme est variable selon les années en fonction des actions et des crédits mobilisés, il est équilibré par nature en recette dépense.

Les données présentées pour le budget général sont issues des comptes administratifs (CA) du syndicat mixte. Ce sont les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement et d'investissement votées de chaque année.
Les données présentées pour le programme d'action sont issues des budgets primitifs (BP).

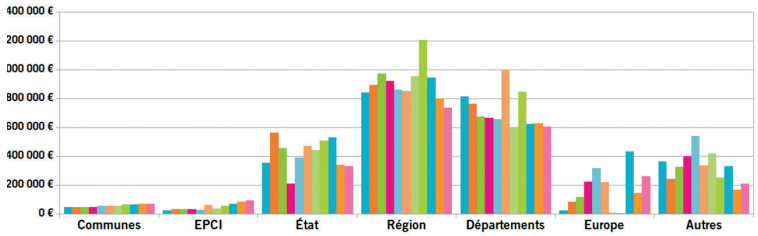
Dépenses votées au Compte Administratif

Années	Investissement général	Fonctionnement général
2010	28 956 €	1 781 259 €
2011	35 493 €	1 841 494 €
2012	6 772 €	1 772 005 €
2013	50 143 €	1 687 779 €
2014	114 544 €	1 814 053 €
2015	1 097 034 €	1 839 264 €
2016	754 394 €	1 806 079 €
2017	129 975 €	1 938 092 €
2018	154 484 €	1 926 417 €
2019	177 434 €	2 814 916 €
2020	30 730 €	2 202 261 €

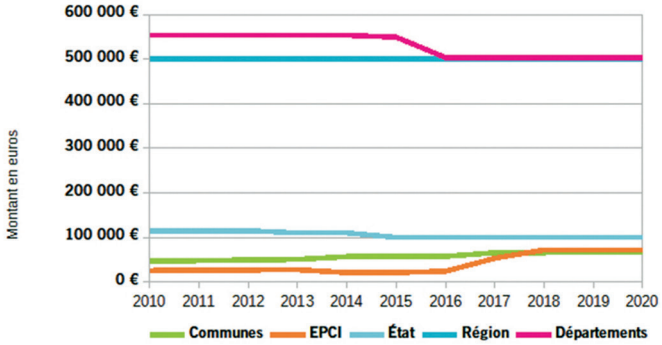
Programmes d'actions votés au Budget Primitif



Recettes par financeurs, Fonctionnement et Investissement



Recettes statutaires



Une équipe regroupée au service de notre territoire



La nouvelle dynamique de la Charte, par rapport à la précédente, s'est traduite pour l'équipe par des ajustements et évolutions de missions. Ainsi, une mission « Urbanisme » de 6 ans a permis de remplir les objectifs prévus par la Charte.

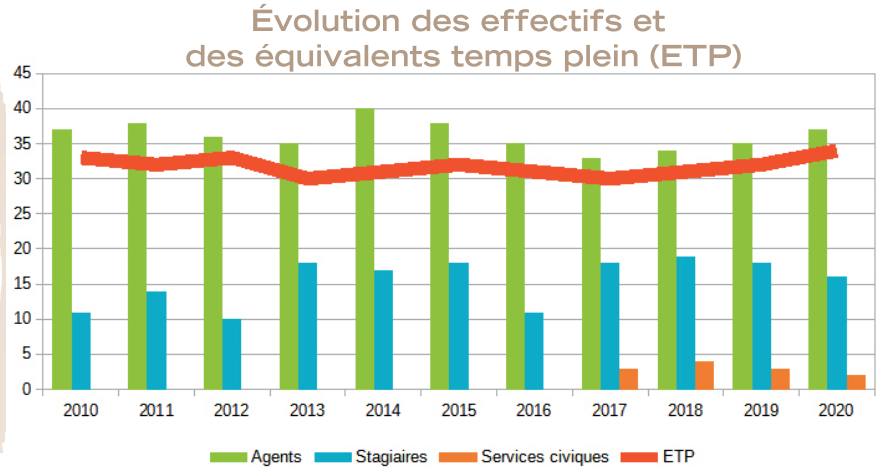
Les effectifs sont stables sur la période 2010-2020 et représentant un effectif moyen de 40 agents correspondant à 35 Équivalent Temps Plein (ETP). Des ajustements de postes ont eu lieu lors de départs volontaires ou par le recrutement de renforts sur des missions ponctuelles (accueil du public, économie de proximité, agriculture en zone humide, gouvernance et transitions).

En juillet 2014, **le Parc naturel régional est devenu gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot** accueillant ainsi 2,7 ETP supplémentaires dans son équipe.

Sur la période 2010-2020, **le Parc a accueilli et contribué à la formation de 150 stagiaires,** rémunérés ou non selon les conditions de stage, ce qui représente près d'un quart de ses effectifs, sur 1 année.

Enfin, depuis 2017, **le Parc a accueilli 12 Services Civiques** sur des missions d'environnement, de mobilisation, de pédagogie, de culture ou de valorisation de la connaissance.





La Maison du Parc agrandie



L'équipe administrative et d'ingénierie, située sur le site de Cantepie, **s'est installée, en mai 2016, à Saint-Côme-du-Mont, rejoignant l'équipe d'animation et de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Ponts d'Ouve**. Le projet est issu d'une réflexion, au plus juste, des besoins de l'équipe afin de prendre en compte la nécessaire économie des crédits publics, tant à l'investissement qu'au fonctionnement.

Un projet exemplaire en termes de développement durable à plusieurs titres :

- **Économique** : optimisation de l'existant, construction neuve et sobre avec des éco-matériaux et proche du passif, rénovation d'une ancienne longère ;
- **Environnemental :** respect des contraintes réglementaires fortes (loi Littoral, zone de submersion marine), intégration paysagère et aménagements extérieurs cohérents avec l'Espace Naturel Sensible, accueil de la nature ordinaire.
- **Social :** site intégralement accessible aux personnes à mobilité réduite, en cohérence avec notre label Tourisme et Handicap.
- **Culturel :** usage du matériau terre, patrimoine identitaire du marais.

Le budget d'1,680 M€ a permis le réaménagement de 430m² d'espaces de travail, de locaux techniques et d'espaces collectifs. Des points d'accès, de stationnement et des zones d'accueil du public ont également été aménagés en extérieur.

Un territoire en transition, les axes de travail pour demain



A l'aune de sa charte, le Parc agit au service du territoire, conformément à son rôle de structure transversale, innovante et engagée, pour offrir à ses habitants un cadre de vie sain et attractif. Les cinq dernières années de la Charte 2010-2025 sont mises à profit pour dépasser les ambitions et développer des politiques publiques novatrices, pour anticiper les défis futurs dont les contours se dessinent déjà. Du dérèglement climatique aux difficultés économiques, de la crise de la biodiversité aux inégalités sociales, le contexte global se reflète dans les dynamiques locales et doit nourrir des mesures adaptées à nos objectifs historiques de préservation de nos patrimoines, de valorisation de nos atouts et de garantie du bien-être de toutes et tous.

L'une des priorités est la mise à jour de la gouvernance du Parc. Bien que la situation sanitaire ait ralenti nos travaux, le renouvellement d'une grande partie du paysage politique local, suite aux élections municipales, a été l'occasion de densifier progressivement les liens avec les élus. Un Conseil Citoyen vient d'être lancé pour permettre aux habitants de mieux comprendre le fonctionnement du Parc et, dans le même temps, devenir des ambassadeurs de ce territoire partagé.



Le Parc approfondira aussi ses missions thématiques : le travail d'accompagnement de l'élevage en zone humide, la mise en valeur des Espaces Naturels Protégés, l'éducation des jeunes et la sensibilisation du plus grand nombre aux enjeux environnementaux, la reconstruction du bocage et le renforcement des énergies renouvelables, ou encore le développement d'une offre de tourisme durable. Il sera question d'ajuster les engagements du Parc aux besoins actuels et émergents du territoire, en veillant à employer au mieux son savoir-faire et son expérience.

En 2021, le Parc fête ses 30 ans : c'est l'occasion, au travers des «Envolées» notamment, de revenir sur le chemin parcouru et de lancer le travail de révision de la Charte et d'écriture de notre feuille de route pour la période 2025-2040. Ce travail de longue haleine mobilisera les agents de la structure, les élus des collectivités, nos partenaires et les habitants. Il s'agit d'élaborer un projet de territoire ambitieux au regard des enjeux, cohérent à l'égard des compétences de nos partenaires et concerté, dans la mesure où les politiques publiques traduisent des choix collectifs.

Ces choix sont cruciaux pour naviguer dans un monde complexe où tout s'accélère, que ce soit en termes de progrès ou de menaces. La révision de Charte qui s'annonce est une opportunité pour dessiner ensemble une vision à long terme.

Gardons à l'esprit que les décisions d'aujourd'hui conditionneront les réalités de demain.

CHARTE 2025-2040
ÉCRIVONS ENSEMBLE LA TRANSITION
#maraiscotentinbessin2040

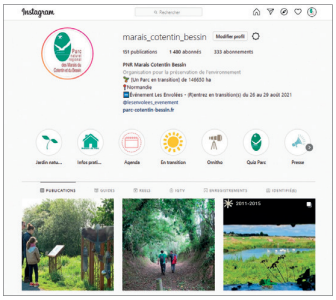
Françoise LEROSSIGNOL
Présidente du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Les outils de communication pour valoriser le territoire et ses actions

INFORMATIONS



Le **dossier de Presse**,
les **communiqués de presse**



Présence sur les **réseaux sociaux** :
Facebook, Instagram, Youtube,
LinkedIn et Twitter

Les outils numériques



Le **site internet** (réactualisation 2021)

- La **Lettre aux élus**, *3 numéros par an*
- Le **Journal d'Information**, *2 numéros par an*
- **Le SAGE Douve Taute** *Document de synthèse, lettres d'infos*

GERER ET PRESERVER NOTRE BIODIVERSITE POUR LES GENERATIONS FUTURES



Triptique RNN de la
Sangsurière et de l'Adriennerie



Collection connaissance
« La baie des Veys » ,
« M!grateurs »,
« Le phoque veau-marin »



Fiches **Natura 2000**



Fiches pratiques
Nature ordinaire



Collection conseil
« Accueillir des chauves-souris »
« Accueillir la chouette chevêche »

MAINTENIR ET AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE CADRE DE VIE



Collection connaissance
à fleur de **PAYSAGES**



Collection conseil
« Les essenc'ielles »
« Restaurer son bâti terre »

UTILISER L'ENVIRONNEMENT COMME ATOUT POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Dépliant d'appel, **Carte** *de visite,*
La Maison *du Parc*

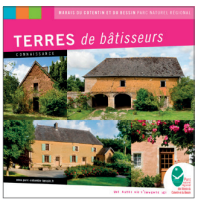


Collection Découverte
Où voir **la Nature/ les marais / La Terre ?**

CULTIVER NOTRE APPARTENANCE AU TERRITOIRE POUR ETRE ACTEURS DE NOTRE PROJET ET S'OUVRIR AUX AUTRES



Brochures et affiches
« Les Rendez-vous du Parc »



Collection connaissance
« Terres de bâtisseurs »



Affiches mobilier urbain,
expositions ...

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Maison du Parc
3 village Ponts d'Ouve
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Accueil administratif : **02 33 71 61 90** - info@parc-cotentin-bessin.fr
Accueil touristique : **02 33 71 65 30** - accueil@parc-cotentin-bessin.fr

www.parc-cotentin-bessin.fr

© Pnr **des Marais du Cotentin et du Bessin** - Décembre 2021 - Imprimé en interne.
Directeur de publication : Françoise Lerossignol.
Crédit photo : © Archiviolette, Association Enerterre ; M. Guérard ; T. Houyel ; Isigny Sainte-Mère ; F. Levalet ; M. de Rugy (DIGPC - Région Normandie) ; Mairie de Trévières ; G. Aimard, L. Bouyer, J-F. Elder, M. Gosselin, G. Hédouin, N. Lavillonnière, D. Letan, A. Liot, S. Mahaux, C. Nalin, E. Patte, R. Pavisse, O. Pierre, F. Streiff (PnrMCB). **Cartographie :** L. Alborino (PnrMCB) - Cartes issues des fichiers BD TOPO® - © IGN - 2017.

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGION NORMANDIE

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

LA MANCHE LE DÉPARTEMENT

Calvados LE DÉPARTEMENT